

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ

14, rue Drouot (Paris 9^e). — Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e). — Téléph. : CENTRAL 80-83

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

Menteurs et Lâches Exploits de Cléricaux

Nous recevons la lettre suivante :

La Cour d'appel de Grenoble s'est occupée, ces jours derniers, de l'affaire du curé de Montaliou, dont le Bonnet Rouge a publié du reste, un très intéressant et très vivant compte rendu. L'Echo de Paris, l'organe de la réaction et du cléricanisme, avait délégué pour suivre cette affaire son chroniqueur judiciaire. Celui-ci a cru devoir insérer dans son journal un long passage concernant la conférence de Voiron. Je dois vous dire que cette conférence avait été donnée par le parti socialiste et les syndicats de la région à l'occasion de l'anniversaire de la mort de notre Jaurès. Prirent la parole à cette conférence, le citoyen Lefèvre, secrétaire de la C. G. T. et moi-même.

La conférence, comme il convenait, fut des plus calmes et des plus dignes. Aucun propos de nature à mettre en péril la défense nationale n'y fut tenu par aucun des orateurs. M. le commissaire de police ainsi que plusieurs conseillers municipaux qui y assistaient n'ont cessé de le dire et de le redire.

Or, voici que quelques jésuites à robe courte qui s'étaient glissés dans l'auditoire ont l'audace de venir aujourd'hui prétendre le contraire. Et je n'ai pas été peu surpris de lire dans les colonnes de l'Echo de Paris le résumé d'un rapport, dressé au sortir de la conférence par une « personne » !! Cette « personne » qui se cache sous le voile de l'anonymat, qu'est-elle ? Il serait intéressant de le savoir. En tous cas, je ne prendrai même pas la peine de réfuter par le détail les propos qu'elle me fait tenir. J'aurais dit, paraît-il, que « la force d'une nation réside dans la tête qui la gouverne. » Et cela est à ce point invraisemblable que l'envoyé spécial de l'Echo de Paris lui-même ne peut s'empêcher de faire remarquer combien un tel langage est peu démocratique.

Tout le reste est à l'avenant ! On a complètement travesti ma pensée, dénaturé mes paroles. Voilà à quelle besogne de mouchardage se livrent messieurs les cléricaux, qu'ils soient de Voiron ou d'ailleurs. Ils ont, du reste, poussé l'audace plus loin. Ils ont dénoncé aux autorités compétentes les orateurs de Voiron en les accusant d'avoir semé la discorde et le découragement dans la population. Et tout cela pour tirer de la prison l'un des leurs, le curé de Montaliou, qui avait l'étrange manie d'excommunier tous ceux qui n'avaient pas le don de lui

plaire ou qui se refusaient à témoigner en sa faveur.

Ici, nous sommes, nous autres républicains, socialistes et libres-penseurs, plus tolérants. Nous avons toujours dit que l'affaire du curé de Montaliou nous laissait indifférents. On a eu le tort, peut-être, de faire de ce petit curé de campagne sectaire, un martyr ! Il ne mérite point tant d'honneur. Aussi ne voyons-nous aucun inconvénient à ce qu'on le laisse en liberté.

Mais ce qui nous écoeure au suprême degré, c'est la mentalité de ces gens d'Église qui se réclament des principes de liberté, et qui, somme toute, méchamment, se transforment en mouchards et en délateurs !

J.-C. CHASTENET,

Je m'excuse d'avoir été un peu long et vous prie, cher camarade, de recevoir nos salutations les plus cordiales.

Directeur du « Droit du Peuple »

La résurrection d'Anastasia

Anastasia a la vie dure. Ou plutôt, l'enchantement Merlin est ressuscité.

Si vous n'avez pas entendu Briand démontrer que c'étaient les interpellateurs qui voulaient donner à la censure une vie officielle — alors que lui, bonhomme, se contentait de lui faire officieusement une toute petite place — vous ne savez rien des vertus du Verbe. Le Rappel appelle cela le triomphe de la femme à barbe. Mais tout le succès est pour Mossieu Clown qui, une paire de ciseaux dans une main, un bouchon dans l'autre, s'écriait pathétiquement :

L'une des conquêtes dont la République a le droit de s'honorer le plus, c'est la liberté de la presse, consacrée par une loi qu'on peut considérer comme la pierre angulaire du régime. Lui porter atteinte ne peut venir à la pensée de personne. J'entends à la pensée d'aucun de ceux qui sont soucieux de l'honneur et de l'avenir de ce régime. (Vifs applaudissements.)

Et s'il y a un pays digne de cette liberté, c'est bien celui-ci, car je n'en connais pas de plus noble et de plus calme dans les circonstances tragiques que nous traversons. (Vifs applaudissements.) Vous le voyez, on n'a pas ri : on a applaudi ; on a même applaudi vivement. En France, on aime l'humour. Il s'est tout de même trouvé 158 députés pour vouloir la liberté toute simple et toute seule, sans bouchon et sans ciseaux. Ces barbares étaient restés insensibles, jusqu'au bout, à la suave musique (de chambre, bien entendu) que leur avait fait entendre M. Briand. Blâmons-les très fort, de toute notre énergie. Puisqu'Anastasia demeure, il faut bien lui faire un brin de cour !

La Question des Loyers

La réunion de cet après-midi

La Chambre a commencé la discussion générale du projet de loi sur les loyers. Toutes les opinions vont se faire jour à la tribune du Palais-Bourbon. Les propriétaires déjà représentés par M. Lairolle, député de Nice, trouveront sans conteste d'autres défenseurs. Ils rééditeront cette formule : « Les contrats librement consentis font la loi des parties ». Ils assureront que le Code Civil ne peut subir aucune atteinte. Ils oublieront simplement que les auteurs du Code Civil n'avaient pas pu prévoir que toute la nation serait un jour en armes pour repousser l'invasion.

De même que dans l'intérêt de la tenue morale du pays afin d'éviter quelques excès de plume, la liberté de la presse subit des atteintes « parce que nous sommes en guerre », de même les propriétaires doivent subir le sort commun, c'est-à-dire une diminution — non de leur capital, leurs maisons sont toujours debout — mais de leurs revenus, par suite du cas de force majeure : la guerre. Leurs plaintes sont injustes ; leurs jérémiades exaspérantes.

Les commerçants et les industriels, du fait de la guerre — à part quelques rares exceptions qui devront payer une redevance pour avoir bénéficié de la situation — ont été atteints dans leurs ressources. Non seulement ils ont perdu leur capital, mais certains également leur capital.

Les ouvriers, les employés ont perdu leurs salaires et leurs appointements. Demandent-ils, les uns et les autres, à l'Etat de les rembourser ?

Non pas, ils ont trop souci de la situation présente, des difficultés financières

que la guerre engendre pour formuler des réclamations inadmissibles.

Ce qu'ils veulent, avec raison, c'est la justice, c'est-à-dire que leurs propriétaires ne puissent, par suite de privilèges, assurer leur ruine d'une façon définitive en les obligeant à payer intégralement le prix de leurs locaux.

Ce qu'ils veulent, ce sont des réductions, voire des exonérations, lorsque c'est nécessaire, parce qu'ils y ont droit.

S'ils se réunissent pour délibérer la matière, c'est pour démontrer la légitimité de leurs desiderata, c'est pour faire comprendre au Parlement qu'ils représentent le travail en action, que la France ne serait rien si elle se composait seulement de propriétaires d'immeubles ;

qu'ils sont la réserve du pays pour assurer d'une façon effective — après la fin du conflit — son développement et pour accroître sa richesse.

A partir du 1^{er} février Le Bonnet Rouge sera à la disposition de tous les locataires pour assurer d'une façon complète la défense de leurs intérêts.

Il sera répondu par la voie du journal à toutes les demandes de renseignements et cela gratuitement.

Une permanence sera établie les lundis, mardis, mercredis et samedis, de 10 heures et demie à midi, au Bonnet Rouge, 14, rue Drouot.

Adresser la correspondance au « Service de défense des locataires » au Bonnet Rouge, 14, rue Drouot Paris.

Les Loyers et la Déclaration du Revenu

Cet après-midi, les commerçants, industriels et patentés, réunis sur convocation de la Ligue de défense des locataires, examineront la question des loyers.

Nous avons publié hier le texte de l'appel qui porte les signatures des représentants autorisés de la Fédération des commerçants détaillants de France, de la Chambre syndicale des Hôtelières de Paris, de la Confédération nationale du commerce en détail des boissons, Restaurateurs et Hôtelières de France et des Colonies, et d'autres organisations encore qui, toutes, comptent par leur activité et le chiffre remarquable de leurs adhérents.

La guerre, dit cet appel, a bouleversé toutes les situations. Sauf de rares exceptions, le commerce et l'industrie ont été profondément atteints.

« Des exonérations partielles ou totales s'imposent proportionnellement au dommage subi. C'est un acte de justice pour le présent et de prudence pour l'avenir ». Nous sommes tout à fait d'accord, et nous ne pensons pas qu'un seul des représentants de la France républicaine puisse marchander son concours aux commerçants et industriels qui ne réclament qu'une répartition des dommages de guerre — mesure essentiellement juste et démocratique.

Mais on nous permettra d'accueillir avec joie, et de souligner cette proposition formulée en termes particulièrement clairs : « des exonérations partielles ou totales s'imposent proportionnellement au dommage subi » !

Qu'est-ce à dire ? Quelle est cette heureuse métamorphose ? Pour fixer le taux de ces exonérations proportionnelles, ne faudra-t-il pas en venir à cette mesure, qu'on nous disait, naguère, inquisitoriale et démagogique : la déclaration du revenu ?

Pour apprécier les pertes subies, ne serait-il pas nécessaire que les commissions arbitrales connaissent, et le chiffre des revenus des commerçants et des industriels pendant la guerre, et le chiffre de leurs revenus avant la guerre ?

Et si le principe de la déclaration est admis lorsqu'il s'agit d'obtenir une mesure agréable, une réduction des charges, comment pourrait-on le stigmatiser encore en termes véhéments lorsqu'il faudra l'appliquer à l'impôt ?

Nous voici au carrefour — comme il était fatal que nous nous y retrouvions tous. Il faut choisir entre la routine et le progrès, la conservation sociale et la démocratie.

Justement les présidents des Chambres de commerce viennent d'émettre, à l'unanimité, le vœu suivant :

« L'assemblée des présidents des Chambres de commerce considérant que s'il est juste de taxer les bénéfices exceptionnels de guerre, il serait abusif de profiter des circonstances actuelles pour introduire dans nos lois les dispositions les plus inquisitoriales à l'égard de tous les commerçants et industriels.

Proteste contre l'obligation de la déclaration qui a toujours été repoussée au cours des débats

de l'impôt sur le revenu et émet le vœu que le projet d'impôt sur les bénéfices de guerre ne soit pas l'occasion d'une aggravation des dispositions récemment votées pour l'application de l'impôt sur le revenu.

C'est un défi au bon sens.

Avec des arguments identiques, les propriétaires défendent leur privilège.

Il serait fort commode, vraiment, de n'être pour la justice et pour l'égalité que quand la justice et l'égalité se traduisent en avantages très concrets.

La démocratie ne se pose pas : c'est plus qu'un régime, c'est une règle de vie. Il faut l'accepter, ou la rejeter.

Mais qu'on y prenne garde, cette guerre a enseigné au peuple le néant des vieilles formules. Tout le monde sait, maintenant, ce que peuvent des peuples jeunes et vigoureux, ce que donne une organisation neuve. La paix venue, il faudra trop se hâter de réparer les brèches pour qu'on songe à s'embarasser de formules désuètes.

N'est-ce pas d'ailleurs, l'intérêt des industriels et de commerçants de se lancer hardiment vers les réalisations nouvelles ?

Tout s'enchaîne : dans un pays qui a de bonnes finances, les affaires sont plus faciles. Et jamais, surtout avec les charges actuelles, il ne sera possible d'assurer le bon fonctionnement de l'impôt sans rendre obligatoire la déclaration du revenu.

THEMON.

LA GUERRE

Dans les Balkans

Saint-Jean-de-Medua évacuée
Rome, 26 janvier. — Suivant l'Idée Nazionale, Saint-Jean-de-Medua a été évacuée à la suite d'une nouvelle annonce qu'une forte colonne autrichienne se dirigeait vers cette ville à travers les territoires habités par les tribus siciliennes.

D'autre part, la Tribuna apprend, de Brindisi, que les Autrichiens n'ont pas encore occupé le groupe montagneux de Tarabochi.

C'est le général Vukovitch, commandant les guerilleros, qui est chargé de couvrir le retrait des troupes serbo-monténégrines vers l'Albanie centrale. Le prince Mirko est aux côtés du général. Quant aux 60.000 Serbes réfugiés au Monténégro, ils ont pu être secourus à temps grâce au matériel que les Alliés avaient débarqué à Saint-Jean-de-Medua.

Toujours l'attaque de Salonique
Londres, 26 janvier. — De Salonique au Times : « Les journaux locaux, grecs et germanophiles, continuent à prédire que la prochaine offensive contre Salonique aura lieu vers la fin du mois. Toutefois, les mesures prises par les Alliés sont si complètes que maintenant la ville peut être considérée comme impenable. »

Entre larrons
Londres, 26 janvier. — On mande de Budapest au Morning Post : « Une tension sérieuse existe entre les Autri-

Le Blocus Anglais

Une Mise au Point

En réponse à un article de la Gazette de Lausanne qui, à la suite de l'injuste campagne de la presse norhchiffie (le Daily Mail et le Times), avait critiqué comme inefficace le blocus de l'Allemagne par l'Angleterre, notre excellent confrère, M. Robert Donald, rédacteur en chef du grand organe libéral anglais, le Daily Chronicle, lui adresse la lettre suivante qui constitue une mise au point de cette question si controversée.

En critiquant ainsi qu'ils l'ont fait le blocus du Daily Mail, le Times et consorts n'avaient d'autre objet que d'amener la chute du cabinet Asquith, pour le remplacer par un cabinet conservateur. Nous constatons avec plaisir — et tous les démocrates alliés se réjouissent avec nous — que cette manœuvre, comme les précédentes, d'ailleurs, du même genre, et venant de la même source, a pitoyablement échoué.

M. Robert Donald, qui, dans son journal, défend courageusement la politique démocratique anglaise, était on ne peut plus qualifié pour faire la mise au point qui suit.

G. B.

Cher confrère, vous avez critiqué le blocus que nous avons établi en vous basant sur cette théorie qu'il est inefficace en tant que châtiment infligé à nos ennemis, que nous ne pourrions l'arrêter contre nous-mêmes, et qu'il a pour effet de faire passer de la Suisse qu'aux puissances neutres maritimes.

Il est exact que le procédé adopté par la Grande-Bretagne pour faire peser sur ses ennemis une pression économique a été lent et sûr. Cela n'est pas non plus un fait que la Turquie n'était pas en guerre contre nous et que l'Italie n'avait pas fait cause commune avec les puissances de l'Entente. Des considérations d'ordre moral, provenant du désir que le gouvernement britannique de respecter le bien-être des neutres, sont venues empêcher sa politique. Il voulait, en outre, sauvegarder ses intérêts des neutres. Peut-être eût-il été possible de faire passer de la Suisse qu'aux puissances neutres maritimes.

Il est exact que le procédé adopté par la Grande-Bretagne pour faire peser sur ses ennemis une pression économique a été lent et sûr. Cela n'est pas non plus un fait que la Turquie n'était pas en guerre contre nous et que l'Italie n'avait pas fait cause commune avec les puissances de l'Entente. Des considérations d'ordre moral, provenant du désir que le gouvernement britannique de respecter le bien-être des neutres, sont venues empêcher sa politique. Il voulait, en outre, sauvegarder ses intérêts des neutres. Peut-être eût-il été possible de faire passer de la Suisse qu'aux puissances neutres maritimes.

Quant à la marche de la guerre en générale, l'Angleterre, dont l'effort a été jusqu'ici sans précédent, n'a pas encore atteint le maximum de force qu'elle peut donner. Nous devenons tous les jours plus forts. La Grande-Bretagne est un immense arsenal. Les munitions traversent l'Atlantique en masses de plus en plus grandes pour aider nos approvisionnements comme ceux de nos alliés. Nos ressources en munitions sont inépuisables. Notre commerce est prospère, étant données les circonstances. Nos finances sont fermes. Nous n'avons en aucune façon épuisé nos réserves d'impôts, pas plus que nous n'avons atteint la limite de notre marge d'emprunt. Des milliers de jeunes gens viennent chaque jour renforcer notre armée et, soit que nous maintenions le nombre des unités par le recrutement ou par la conscription, elle gardera sa force maximum.

Nous commençons maintenant à être bien organisés pour la guerre sur une vaste échelle. Notre but était de travailler pour la paix, de lutter pour la maintenir et ce ne sont que la duplicité et la férocité d'agrandissement de l'Allemagne qui nous ont forcés d'entrer en guerre pour remplir les obligations de notre traité avec la Belgique et pour tenir parole dans notre entente avec la France. Transformer une armée composée de 250.000 hommes en une de 2 millions d'hommes, en guerre sur trois continents, représentait une tâche gigantesque. C'est fait. Cette armée est maintenant équipée et pleine de confiance. La nation est dotée d'une petite dispute domestique insignifiante qui trouble parfois la surface de la vie publique, est absolument unie et déterminée. Nous sommes résolus à sauver la civilisation du barbarisme qui voudrait l'engloutir, quand nous en sommes en conflit, selon les principes du premier ministre « le dernier farthing » de notre argent, la dernière once de notre force et la dernière goutte de notre sang ».

Veillez agréer, Monsieur, etc.

Robert DONALD,
Rédacteur en chef du Daily Chronicle.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

TROIS HEURES

En Artois, activité soutenue de l'artillerie dans le secteur de Neuville-Saint-Vaast. Au cours de la nuit, nous avons exécuté une attaque qui a permis de chasser les Allemands d'un dos entonnoir provoqué par les explosions de la nuit.

Entre Somme et Artois, au sud de Chaules, nos batteries ont bombardé les cantonnements ennemis d'Hattencourt et détruit un observatoire près de Parvillers. Rien à signaler sur le reste du front.

COMMUNIQUÉ ANGLAIS

Londres, 26 janvier. — Voici le communiqué du général Douglas Haig en date du 25 janvier, 9 h. 30 du soir :

« Aujourd'hui, notre artillerie a bombardé avec efficacité près de Oulliers-le-Bécaulle, Lebridonx et Boesinghe. Sur ce dernier point, nous avons fait sauter un dépôt de bombes dans les lignes ennemies. »

« L'artillerie allemande a montré une certaine activité près de Gommécourt, aux environs de Loos et à Hooge. »

« L'action des aéroplanes a été active des deux côtés, mais nous avons maintenu notre supériorité. »

FAITS DIVERS

A 22 heures, le soldat Alfred Beimler, 35 ans, du 367^e d'infanterie, en traitement au Grand Palais, mais logé 19, rue du Mont-Lenoir, a été tué au cours d'une discussion qu'il s'est produite dans un débit, même rue, 10, frappé d'un coup de couteau dans le dos et fortement contusionné à la face. Ses agresseurs, en fuite, sont connus. Il a été transporté à l'hôpital du collège Rollin où il a été admis dans un état grave.

M. Leitis, commissaire de police infirme. A 10 heures, commencement d'incendie dans la cuisine du logement occupé par M. Lanneau, coiffeur, 9, rue Sedaine. Éteint par les pompiers.

Le Drame de Montmartre

Chiffon est morte à Lariboisière

C'est demain que le Sénat discutera le projet de loi contre la cocaïne qui fut si longtemps ajourné. Il est probable qu'à la tribune du Luxembourg, M. Louis Martin, sénateur du Var, évoquera les circonstances tragiques de la mort de la petite danseuse.

Car Chiffon est morte. Les derniers doutes se sont dissipés. Le Matin qui a fait une enquête sur le drame, relate qu'Olga Norton fut transportée dans la soirée du 12 janvier à l'hôpital Lariboisière où elle expira le lendemain.

Notre confrère ajoute : « Plusieurs versions circulaient à Montmartre sur les causes exactes du décès de la danseuse. Les relations avec divers marchands de cocaïne et son penchant pour les stupéfiants, colportèrent que Chiffon avait succombé à la suite d'une piqûre de morphine effectuée sur une veine. »

Par contre sa logeuse et diverses personnes qui la virent avant son départ pour l'hôpital affirment que la malheureuse jeune femme, dont la santé était compromise par ses excès de boissons, serait morte d'une crise alcoolique. Une enquête est ouverte.

Cette dernière version nous paraît peu vraisemblable. Indiquons simplement à titre documentaire que la logeuse de la pauvre Chiffon est la propriétaire du Luz-Bât. Son mari, actuellement en prison, a été condamné pour vente de cocaïne, ainsi qu'un étranger nommé Berberath, familier du pharmacien Nardin, lequel, comme on le sait, était l'ami, le commensal et le fournisseur de l'Américain Harry Thomas...

L'opinion d'un médecin

Nous avons, d'ailleurs, consulté ce matin, à propos de cette version, le docteur L., spécialiste des maladies nerveuses,

qui, au cours de sa carrière, a soigné et soigne encore de nombreux intoxiqués.

Il nous a dit : « L'hypothèse d'une mort par delirium tremens est bien difficile à admettre chez une jeune fille de dix-sept ans. A mon avis cette malheureuse a succombé à la suite d'une piqûre massive intra-veineuse. »

D'autre part, le Journal qui publie également une relation de la mort de Chiffon, déclare :

« Mlle Norton, qui était depuis longtemps déjà l'ami d'un trafiquant notoire de stupéfiants, était devenue, initiée par ce dernier, un cocaïnomanie et une morphinomanie invétérée. »

Ce serait — dit-on — une injection de morphine à dose trop forte qui aurait été fatale à la malheureuse jeune femme. »

Nous croyons nécessaire de poser, de nouveau, ces deux questions :

1. Quel est le trafiquant notoire de stupéfiants auquel le Journal fait allusion ?

2. Quelle est la main qui a injecté à Chiffon le poison fatal ?

Léo Poldès.

Deux nouvelles arrestations

La police a opéré, hier, une arrestation. Elle a eu lieu dans un petit bar situé au coin des rues d'Amie et la Rochefoucauld. Au moment où le venait d'une cocaïne à une jeune artiste, un marchand de poisons connu à Montmartre sous le surnom de Le Visionnaire a été arrêté par les inspecteurs Muller et Moreux. M. Thierry, commissaire de police, a effectué immédiatement une perquisition au domicile de cet individu qui s'appelle Georges Parentier et exerce la profession d'employé de pharmacie. Le magistrat a découvert deux kilos de cocaïne, une grande quantité de morphine et d'opium ainsi que des seringues hypodermiques.

Signalons également la tentative d'assassinat de la rue de l'Écheval. Au cours d'une crise de morphinomanie, l'intoxiqué Verneyer a tiré cinq coups de revolver sur son contremaître M. Lucien Richard. Conduit au commissariat du Combat, il voulut étrangler le secrétaire. On l'a enterré à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

CE JOURNAL NE DOIT PAS ÊTRE CRIÉ

